



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 6 octobre 2023

WFP/EB.2/2023/6-B/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central au Myanmar (2018-2022)

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central au Myanmar pour la période 2018-2022.
2. L'évaluation a porté sur l'action menée par le PAM au Myanmar de septembre 2017 à décembre 2022. Elle a permis de répondre à un double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage, ainsi qu'à guider l'élaboration du nouveau plan stratégique de pays provisoire (PSPP) pour le Myanmar et l'amélioration, sur le plan pratique, des interventions d'urgence menées par le PAM à l'échelle mondiale.
3. L'équipe d'évaluation a formulé quatre recommandations principales et douze recommandations subsidiaires dont cinq sont d'ordre stratégique et sept, d'ordre opérationnel.
4. Il est indiqué dans la présente réponse si la direction du PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. S. Anderson
Directeur de pays
courriel: stephen.anderson@wfp.org

M. J. Aylieff
Directeur régional
Asie et Pacifique
courriel: john.aylieff@wfp.org

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1. Adaptation et intensification Maintenir à niveau et renforcer la capacité de travailler à l'échelle requise. Il faudrait continuer d'exploiter activement les facteurs propices à la souplesse sur le plan opérationnel, et s'employer à préserver le bien-être du personnel.		La recommandation est acceptée.				
1.1 Le PAM devrait renforcer ses capacités, en poursuivant ses efforts de mobilisation de ressources et de concertation au sujet de la crise oubliée au Myanmar, avec l'appui du Siège; recenser et corriger les incompatibilités entre les différents systèmes d'information numériques; conserver la structure de gestion matricielle, qui décentralise les responsabilités afférentes aux opérations, aux programmes et à la couverture géographique. Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays organisera régulièrement des discussions et des réunions de coordination avec les unités concernées du Siège et du bureau régional afin de se pencher sur la sensibilisation et la stratégie à adopter en la matière pour le Myanmar.	Direction du bureau de pays (bureau de pays: unité chargée des partenariats, unité chargée de la coordination et de l'établissement de rapports et unité chargée des programmes; bureau régional: direction et unité chargée de la gestion opérationnelle; fonction de communication au Siège)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Le bureau de pays recensera et évaluera les lacunes de ses systèmes d'information numériques et trouvera des solutions pour les combler.	Unité du bureau de pays chargée des technologies de l'information (bureau de pays: unité chargée des programmes et direction; unité du bureau régional chargée des technologies)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays continuera à évaluer sa structure de gestion matricielle et l'actualisera ou l'adaptera, s'il y a lieu.	Direction du bureau de pays	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.2 Le bureau de pays devrait continuer de promouvoir l'application de mesures permettant l'ajustement rapide des opérations, telles que le recours à des accords de partenariat sur le terrain souples et multimodaux, sous-tendus par l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace et le Système mondial et réseau d'information du PAM; la constitution et l'étoffement des listes de réserve; la conclusion d'accords avec des fournisseurs et des prestataires de services financiers. Ces mécanismes devraient être consolidés au moyen d'activités dynamiques de renforcement des capacités menées avec des organisations de la société civile, dans des domaines tels que la formulation de propositions et l'établissement de rapports.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée des opérations (unité du bureau de pays chargée des programmes)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays élaborera, en collaboration avec l'unité du Siège chargée des partenariats avec les organisations non gouvernementales, des accords de partenariat sur le terrain souples; mettra régulièrement à jour et étoffera sa liste de réserve de partenaires coopérants inscrits sur le portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui participent à la stratégie de localisation et au renforcement des capacités des organisations de la société civile; et étoffera ses listes de réserve de fournisseurs et de prestataires de services financiers.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (bureau de pays: unité de l'appui sur le terrain et unité des achats; bureaux de terrain)	Juin 2024	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Le bureau de pays continuera à utiliser un modèle souple pour ses accords de partenariat sur le terrain, selon lequel un accord peut avoir deux budgets: l'un pour la distribution de vivres et l'autre pour les transferts de type monétaire. Cela permettra au bureau de pays et au partenaire concerné de passer d'une modalité à l'autre sans avoir à réviser l'accord initial lorsque la situation évolue au cours d'une intervention.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de l'appui sur le terrain)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays utilisera des modèles opérationnels souples qui lui permettront d'augmenter le nombre de partenaires locaux pouvant lui garantir un accès sûr et régulier à tous les lieux.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (bureaux de terrain, direction du bureau de pays et direction du bureau régional)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays continuera à organiser des séances périodiques de renforcement des capacités et de formation pour les partenaires coopérants, axées sur des questions telles que la préparation de propositions de projets et l'établissement de rapports.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de l'appui sur le terrain)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.3 Le PAM devrait continuer à se doter des effectifs requis pour fournir une assistance de qualité sous pression. Il devrait mettre en place des processus de suivi adaptés au contexte culturel pour veiller au bien-être du personnel, et lui donner l'occasion de faire part de ses préoccupations. La Division des ressources humaines au Siège devrait prêter une plus grande attention aux facteurs qui freinent le recrutement. Il faudrait offrir davantage d'options en matière de congés, de formations internes, d'affectations provisoires, entre autres, au personnel afin de promouvoir l'avancement professionnel au Myanmar.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unités du bureau de pays chargées, respectivement, des opérations et des ressources humaines (fonction de gestion des ressources humaines au Siège)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays déterminera et mettra en œuvre des mesures pour améliorer le bien-être du personnel, notamment en favorisant un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en autorisant des régimes de travail hybrides et des horaires souples, et en veillant à ce que le personnel bénéficie des avantages auxquels il a droit (congés, congés compensatoires, etc.) afin de le fidéliser.	Unité du bureau de pays chargée des ressources humaines (direction du bureau de pays, direction des bureaux de terrain, unité du bureau régional chargée du bien-être)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays élaborera une stratégie de recrutement adaptée au contexte afin de continuer d'être un employeur attractif.	Unité du bureau de pays chargée des ressources humaines (direction du bureau de pays et fonction de gestion des ressources humaines au Siège)	Décembre 2025	Non commencé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2. Une approche inclusive, fondée sur des principes et tenant compte des risques de conflit</p> <p>Dans un avenir proche, il restera nécessaire de procéder à des arbitrages de nature déontologique ou pratique entre les principes humanitaires, ainsi que de trouver un juste équilibre entre les priorités relatives à la gestion des risques. Le PAM doit réfléchir à des moyens de systématiser ses processus décisionnels internes. Il convient d'apporter aux personnes appelées à prendre des décisions un soutien constant et adapté aux circonstances opérationnelles. Compte tenu du rôle clé des partenaires coopérants et des prestataires de services, il faut mieux prendre en compte leurs capacités et leur statut dans le cadre des opérations que ce que permettent de faire les systèmes institutionnels existants. Les efforts de communication actuellement déployés pour préciser le positionnement du PAM sur le plan humanitaire devraient s'adresser à un éventail de parties prenantes plus large.</p>		La recommandation est acceptée.				

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION
DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.1 Au niveau institutionnel, le PAM doit envisager de mettre en place un mécanisme au moyen duquel les bureaux de pays et les bureaux régionaux puissent solliciter l'appui des échelons supérieurs lorsqu'ils doivent prendre des décisions difficiles sur le plan déontologique au sujet des principes humanitaires et des risques, dans un contexte très polarisé et politiquement délicat. Le cas échéant, l'équipe de direction du PAM doit épauler celle du bureau de pays, lorsque celle-ci lui demande de valider un choix, ou une option pour le règlement d'un problème. Il convient de diffuser toutes les directives pertinentes en ce qui concerne les processus applicables au règlement des problèmes d'accès et des dilemmes relatifs aux principes humanitaires – comme celles qui portent sur l'autorité dont est investi le bureau de pays pour procéder à certains arbitrages entre les risques auxquels sont exposées les populations et ceux qui pèsent sur les opérations.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2024</p>	<p>Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale au Siège, et fonction de gestion des opérations (fonction relative aux programmes au Siège)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Des mécanismes internes prévus à cet effet existent déjà et le PAM vérifiera d'une manière plus approfondie que les différentes voies de communication sont effectivement disponibles, afin que les indications utiles soient fournies aux bureaux de pays.</p>	<p>Le PAM vérifiera d'une manière plus approfondie que les différentes voies de communication sont effectivement disponibles, afin que les indications utiles soient fournies aux bureaux de pays. Il s'agit notamment du rôle joué par le bureau régional qui est doté des capacités stratégiques et techniques de haut niveau nécessaires pour être en mesure d'aider les bureaux de pays à recenser les risques et à évaluer la nécessité de signaler un problème au Siège; de l'appui institutionnel qui est fourni à la direction des bureaux de pays dans le cadre des consultations régulières entre le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration Générale et la direction des bureaux de pays et du bureau régional, avec l'appui, s'il y a lieu, d'autres membres du Groupe de direction et de directeurs fonctionnels au Siège; de l'équipe spéciale chargée de la stratégie, en particulier lorsqu'il est question d'interventions de pays entrant dans la catégorie "intensification des opérations coordonnées au niveau central", pour lesquelles le cahier des charges figurant dans le protocole</p>	<p>Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale au Siège (équipe de la haute direction, direction du bureau régional et direction du bureau de pays)</p>	<p>Juin 2024</p>	<p>Non commencé</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			révisé de lancement des interventions d'urgence du PAM, publié le 24 février 2023, comprend des indications relatives aux questions stratégiques, notamment celles qui ont trait à l'accès humanitaire.			
<p>2.2 Le PAM devrait préciser de quelle manière il peut intervenir lorsqu'un partenaire ou un prestataire est exposé à des risques (par exemple la perte de son autorisation d'exercice ou l'arrestation de membres de son personnel) et fournir un appui chaque fois que c'est possible. Il devrait envisager d'établir des dispositifs de remontée de l'information pour s'assurer que les partenaires coopérants ne se sentent pas contraints de mener des activités dans des zones à haut risque. Un mécanisme de financement devrait être mis en place pour gérer les risques avérés et potentiels qui sont transférés aux partenaires coopérants, par exemple ceux qui sont liés à la sécurité et à la sûreté du personnel, à la réputation institutionnelle et à la capacité d'intervention.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée des opérations (unité du bureau de pays chargée des programmes)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays envisagera d'autres modalités de transfert de fonds, telles que des consortiums financés par des donateurs, pour les partenariats à haut risque, s'il y a lieu et dans la mesure du possible.	Unité du bureau de pays chargée des finances (bureau de pays: unité chargée des programmes et direction; unité du bureau régional chargée des finances)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Le bureau de pays plaidera auprès de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de direction et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire en faveur d'une action collective dans les zones à haut risque.	Direction du bureau de pays	Décembre 2025	En cours
			Pour atténuer l'incidence du transfert des risques aux partenaires coopérants, le PAM renforcera ses engagements financiers envers ces partenaires, en donnant la priorité à ceux qui mettent en œuvre des activités à haut risque dans des endroits à haut risque.	Unité du bureau de pays chargée de l'appui sur le terrain (bureau de pays: unité chargée des programmes et direction)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays étendra la portée de son registre des risques afin d'y ajouter les risques pour ses partenaires coopérants, ce qui supposera une étroite coordination avec les partenaires à des niveaux variés.	Unité du bureau de pays chargée de l'appui sur le terrain (bureau de pays: unité chargée des programmes et direction)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.3 Le PAM devrait continuer d'affiner sa compréhension des risques auxquels sont exposées les personnes et les communautés touchées (de manière indirecte, aussi bien positivement que négativement) par ses activités axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition, sans se limiter aux données quantitatives fondées sur les perceptions qu'il recueille au moyen de son mécanisme de mobilisation des communautés. Les lacunes en matière de connaissances peuvent être comblées au moyen de l'amélioration des enquêtes de suivi post distribution existantes et de l'application de garanties environnementales et sociales; il s'agit, par exemple, de recueillir des données sur la cohésion sociale ou encore de simplifier le suivi post distribution et de l'étendre aux groupes de population touchés qui ne sont pas bénéficiaires de l'assistance du PAM. Il est également nécessaire de recueillir davantage de données ethnographiques sur les groupes de population bénéficiaires et non bénéficiaires de manière à garantir la bonne application du principe consistant à ne pas nuire, et d'assurer le suivi des réclamations. Il convient de prendre en compte les facteurs linguistiques et ethniques pour instaurer la confiance et améliorer la communication.</p> <p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (bureau de pays – unité chargée de la protection et de la responsabilité à l'égard des populations touchées)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays intégrera les garanties environnementales et sociales dans tous les programmes et activités du PSPP, constituera une équipe spéciale chargée des garanties environnementales et sociales pour faire connaître les risques et les effets imprévus de l'assistance du PAM pour les personnes et les communautés, et élaborera des processus d'orientation pour s'assurer que les personnes exposées aux risques bénéficient d'un appui approprié.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (bureau de pays: unité chargée de la protection, de la problématique femmes-hommes, et de la responsabilité à l'égard des populations touchées et unité chargée des programmes)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3. Systèmes d'information et de remontée de l'information Les ajustements apportés aux données qualitatives et communautaires recueillies permettront de décrire plus en détail, à l'intention des services du PAM comme des bénéficiaires, la manière dont certaines activités nuisent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ces informations ne doivent pas servir de prétexte pour augmenter le nombre de mots ou la quantité de chiffres figurant dans les rapports et autres supports de communication; il faudra au contraire s'appuyer – plus que ce n'est le cas aujourd'hui – sur les outils numériques intégrés.</p>		La recommandation est acceptée.				

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.1 Le bureau de pays devrait recenser les lacunes dans les systèmes numériques qu'il emploie afin de rendre plus conviviale la présentation des données quantitatives et qualitatives – cartes géospatiales, cartes des facteurs de conflit, rapports de suivi des processus et études de la perception par les bénéficiaires de l'assistance des efforts consentis pour respecter leur dignité – de manière à faciliter l'analyse des tendances et de l'expérience vécue par les populations touchées en vue d'éclairer la prise de décisions par le bureau de pays. Celui-ci devrait se pencher sur la fréquence des rapports périodiques établis par les sous-bureaux pour s'assurer qu'elle est optimale, et les réunions de ses cadres devraient être l'occasion de mettre en lumière les problèmes spécifiques auxquels font face ces bureaux.</p> <p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée des opérations (unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays analysera les données quantitatives issues des exercices de recherche, d'analyse et de suivi, et recensera les domaines pour lesquels des analyses et des données qualitatives supplémentaires sont nécessaires.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (bureau de pays: unité chargée de la protection, de la problématique femmes-hommes, et de la responsabilité à l'égard des populations touchées et unité chargée des programmes)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays déterminera la fréquence optimale de la présentation de rapports périodiques par les bureaux de terrain et continuera à utiliser les réunions de gestion hebdomadaires et les courriels pour mettre en exergue, examiner et traiter les questions qui se posent dans les bureaux de terrain.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (direction du bureau de pays et direction des bureaux de terrain)	Décembre 2025	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION
DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.2 Le PAM doit faire en sorte d'accéder aux connaissances que ses partenaires tirent de leurs propres systèmes d'information communautaires, en mettant en place un processus de communication simple. Les partenaires coopérants jouent un rôle clé pour ce qui est du recueil d'informations, en raison du temps qu'ils passent sur le terrain et des relations qu'ils nouent avec les communautés. Il convient d'utiliser davantage ces informations.</p> <p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (unité du bureau de pays chargée des programmes)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays continuera à synthétiser systématiquement les rapports trimestriels des partenaires coopérants.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (unité du bureau de pays chargée des programmes; unités des bureaux de terrain chargées des programmes)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays utilisera des tableaux de bord pour présenter les données recueillies lors des visites de suivi et par les coordonnateurs des partenaires coopérants.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (unité du bureau de pays chargée des programmes)	Décembre 2025	En cours
			Le bureau de pays mettra en œuvre l'application "Last Mile" du Système d'appui à la gestion logistique afin de recueillir des données sur l'assistance fournie par les partenaires coopérants.	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (unité du bureau de pays chargée des programmes)	Décembre 2025	Non commencé

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Le bureau de pays envisagera d'organiser des séances de gestion des connaissances au cours desquelles les partenaires coopérants pourraient communiquer des renseignements sur leurs réalisations et leurs difficultés.	Unité du bureau de pays chargée de l'appui sur le terrain (unité du bureau de pays chargée des programmes)	Décembre 2025	Non commencé
<p>3.3 Il faudrait s'assurer périodiquement que les communautés ont connaissance de l'existence du mécanisme de mobilisation des communautés du PAM, mesurer le degré de confiance qu'il leur inspire, déterminer l'utilisation qu'en font les partenaires coopérants dans chacun des États, et y apporter s'il y a lieu les ajustements voulus.</p> <p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée de la protection et de la responsabilité à l'égard des populations touchées (unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays mènera des enquêtes périodiques sur le mécanisme de mobilisation des communautés du PAM dans les communautés et auprès des partenaires coopérants, et recoupera les résultats avec des informations provenant d'autres sources afin de contribuer à l'amélioration continue du mécanisme.	Unité du bureau de pays chargée de la protection, de la problématique femmes-hommes et de la responsabilité à l'égard des populations touchées (unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4. Prise en compte de la résilience dans les interventions d'urgence</p> <p>L'exécution du plan stratégique de pays provisoire s'étend sur deux ans, ce qui devrait permettre d'expérimenter la prise en compte progressive du renforcement de la résilience dans l'ensemble du programme, afin de résorber les vulnérabilités structurelles. L'objectif est de faire en sorte qu'en cas de choc, les communautés puissent s'appuyer sur des capacités locales et aient moins besoin d'une assistance humanitaire. En se concentrant sur les communautés et les systèmes, on pourrait renforcer les synergies entre effets directs stratégiques à long terme, ainsi que la coordination entre les équipes grâce à la structure de gestion matricielle du bureau de pays. Étant donné que la crise est appelée à durer, on pourra ainsi utiliser de façon plus judicieuse des ressources plus appropriées au bénéfice des populations touchées.</p>		La recommandation est acceptée.				

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.1 L'adoption d'une nouvelle approche tenant compte de la capacité des personnes et des communautés touchées de réagir face aux chocs et aux facteurs de stress devrait aller de pair avec l'élaboration d'un cadre pour le renforcement de la résilience applicable à l'ensemble du plan stratégique de pays provisoire, et qui donne matière à un effet direct transversal. Ce cadre pourrait aussi s'appliquer à un niveau inférieur à celui des effets directs stratégiques dans la ligne de visée du plan stratégique de pays provisoire.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: octobre 2023</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays a intégré la résilience dans l'ensemble du PSPP, conformément à la politique actualisée du PAM en matière de résilience, et notamment au titre de l'effet direct 1 du PSPP (intervention d'urgence).	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau régional chargée des programmes)	Octobre 2023	Achevé
<p>4.2 Le renforcement de la résilience devrait être associé à l'effet direct stratégique lié aux interventions en cas de crise, notamment aux fins de la réduction des risques de catastrophe. Pour ce qui est des capacités et des actifs qui contribuent à la résilience, il faudrait procéder à une évaluation de la cohésion sociale et déterminer quels moyens employer pour éviter que des tensions se fassent jour. La cohésion sociale et la prévention des tensions sont deux facteurs qui entretiennent la résilience des communautés face aux chocs.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays analysera la contribution des programmes du PAM à la cohésion sociale et à la prévention des tensions sociales.	Unité du bureau de pays chargée de la protection, de la problématique femmes-hommes et de la responsabilité à l'égard des populations touchées (bureau de pays: unité chargée des programmes et unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.3 Dans le cadre de la démarche de renforcement de la résilience, il convient de procéder à une analyse approfondie des principaux actifs communautaires et des infrastructures de base, ainsi que d'ancrer localement les interventions d'urgence, par exemple en ayant recours aux achats locaux pour renforcer les systèmes alimentaires ou en étoffant les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence, pour une meilleure gestion des crises soudaines. Cette démarche pourrait aussi englober le renforcement des capacités des entités du secteur privé participant à la fourniture de services communs ou à l'alimentation scolaire utilisant la production locale, ce qui contribuerait au développement des systèmes alimentaires locaux.</p> <p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: fin de la période d'exécution du PSPP</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays continuera à renforcer les capacités des partenaires coopérants, y compris les organisations communautaires, afin que les interventions d'urgence pilotées localement soient vigoureuses en l'absence de partenariats institutionnels.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de l'appui sur le terrain)	Décembre 2025	En cours

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE MAJEURE COORDONNÉE AU NIVEAU CENTRAL AU MYANMAR (2018-2022)						
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Le bureau de pays envisagera de conclure de nouveaux partenariats avec des entités privées locales en réalisant des interventions avec le réseau des entreprises du Mouvement pour le renforcement de la nutrition, afin de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de promouvoir dans le secteur privé l'appui à l'alimentation scolaire utilisant la production locale en tant que mode d'expression de la responsabilité sociale des entreprises.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	Décembre 2025	En cours